

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles

Rapport d'activité

2019



Table des matières

- 3 Mot des directions**
- 4 Le comité de liaison**
- 5 Bilan des travaux**
Amélioration continue des procédures liées aux travaux de construction d'infrastructures de transport
- 6 Choix du tracé ou de l'emplacement de lignes ou de postes de transport en milieu agricole ou forestier**
- 7 Satisfaction de la clientèle à l'égard d'interventions d'Hydro-Québec sur le réseau de distribution**
- 8 Efficacité énergétique**
- 9 Gestion de la puissance**
- 10 Tensions parasites à la ferme**
Principales activités du Comité spécialisé sur les tensions parasites
- 11 Mise en service du projet Chamouchouane–Bout-de-l'Île : mesures des tensions de neutre**

Le comité de liaison en bref

Créé en 1996, le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles (UPA) est une tribune qui a pour but de favoriser le dialogue entre les deux organisations sur tout sujet d'intérêt commun. Grâce aux échanges d'information et de points de vue de même qu'avec l'examen plus approfondi de problématiques particulières, les travaux du Comité de liaison permettent la création d'un climat propice à la conciliation et à l'adoption de positions communes sur des sujets qui intéressent l'UPA et Hydro-Québec.

Pour assurer son bon fonctionnement et le suivi des dossiers, le Comité de liaison préconise la formation de comités de travail spécialisés, l'élaboration de protocoles d'entente ainsi que la rédaction de comptes rendus des rencontres statutaires qui précisent les actions à entreprendre. Le Comité de liaison doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé auprès des deux organisations.

Mot des directions

L'UPA et Hydro-Québec ont le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de leur Comité de liaison couvrant l'année 2019.

Ce rapport témoigne d'une collaboration soutenue entre nos deux organisations. En 2019, des échanges réguliers et fructueux se sont tenus à propos de dossiers interpellant nos organisations respectives : travaux de construction de lignes de transport, efficacité énergétique et résultats d'un sondage de satisfaction de la clientèle agricole sont quelques exemples des sujets qui ont été abordés.

Un autre bel exemple de cette collaboration concerne la mise en service de la ligne de transport Chamouchouane–Bout-de-l'Île. En effet, au cours de l'année, Hydro-Québec a procédé à l'inauguration du plus important projet de ligne de transport d'électricité dans l'axe nord-sud des vingt-cinq dernières années : la ligne à 735 kV Chamouchouane–Bout-de-l'Île qui s'étend du poste Chamouchouane au Saguenay–Lac-Saint-Jean et se prolonge jusqu'aux abords de Montréal. Afin de s'assurer que la mise sous tension de cette ligne n'engendre pas de tensions parasites dans les entreprises agricoles situées à proximité de celle-ci, l'UPA, Hydro-Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de même que les producteurs agricoles concernés ont collaboré étroitement à une démarche comportant différentes étapes de validation. Cette collaboration avec les partenaires se poursuivra au cours de la prochaine année.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce rapport d'activité 2019 qui présente un tour d'horizon des principaux sujets abordés par le Comité de liaison.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux travaux du Comité de liaison en 2019. Leur engagement et leur expertise ont favorisé l'avancement des dossiers dans un esprit de collaboration bénéficiant à tous.

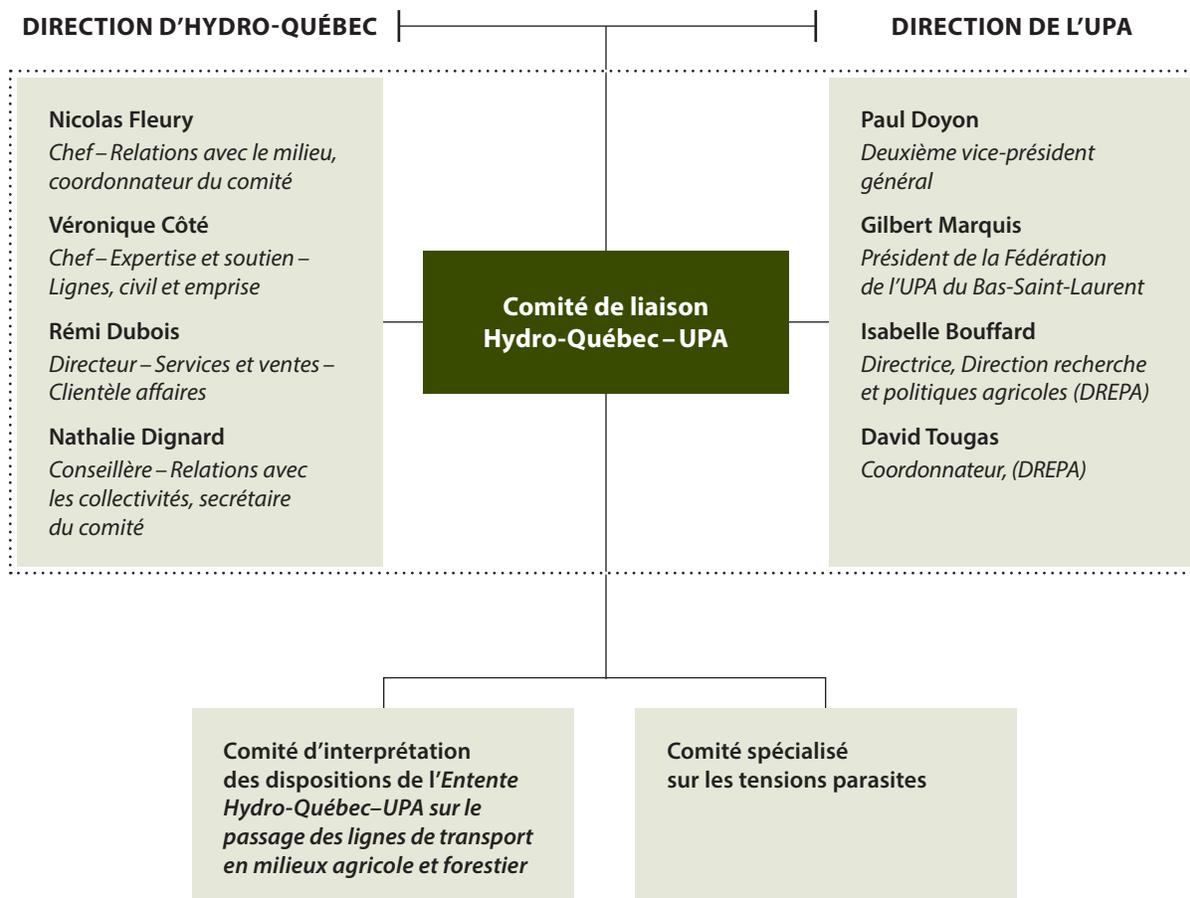


Julie Boucher
*Vice-présidente – Communications,
Affaires gouvernementales et autochtones
Hydro-Québec*



Paul Doyon
*Deuxième vice-président général
Union des producteurs agricoles*

Le comité de liaison



Principaux sujets traités en 2019

Le comité de liaison Hydro-Québec – UPA a tenu trois rencontres en 2019. Les discussions ont notamment porté sur :

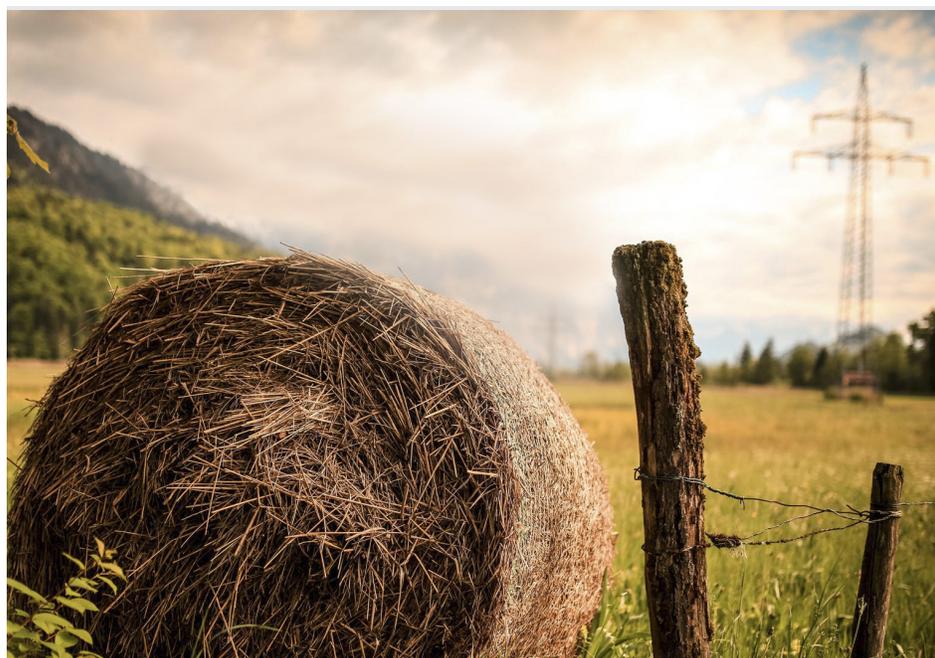
- l'amélioration continue des procédures liées aux travaux de construction d'infrastructures de transport;
- le choix du tracé ou de l'emplacement de lignes ou de postes de transport en milieu agricole ou forestier;
- la satisfaction de la clientèle à l'égard d'interventions d'Hydro-Québec sur le réseau de distribution;
- le suivi des résultats des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec destinés à la clientèle ainsi que le programme de gestion de la puissance;
- les activités du comité spécialisé sur les tensions parasites et le suivi des mesures de tensions de neutre lors de la mise en service du projet Chamouchouane –Bout-de-l'île

Bilan des travaux

Amélioration continue des procédures liées aux travaux de construction d'infrastructures de transport

Au début de 2019, l'UPA a interpellé le Comité pour lui faire part de l'insatisfaction d'un propriétaire agricole à la suite de la construction d'un segment de ligne de transport sur sa terre. Hydro-Québec a pris la situation au sérieux et a rapidement agi pour corriger la situation impliquant un sous-traitant qui n'avait pas respecté les normes de l'entreprise.

Sensible aux impacts de ses projets en milieu agricole, Hydro-Québec a également mis en place un comité de travail interne pour s'assurer du respect de ses procédures lors d'un projet de construction et d'apporter, lorsque requis, les ajustements nécessaires afin d'éviter que des problèmes similaires se reproduisent. Hydro-Québec réalise annuellement de nombreux projets partout au Québec; elle veille à la meilleure intégration possible au milieu d'accueil et corrige rapidement les situations problématiques advenant que celles-ci se présentent.



Choix du tracé ou de l'emplacement de lignes ou de postes de transport en milieu agricole ou forestier

À la suite de questions soulevées par des producteurs agricoles concernant la détermination des emplacements des infrastructures de transport d'électricité, les représentants d'Hydro-Québec ont présenté le détail de cette procédure aux membres du Comité de liaison.

Ainsi, lorsqu'Hydro-Québec prévoit la construction de nouvelles infrastructures, elle réalise de nombreuses études d'avant-projet, notamment des études environnementales. Ces dernières permettent de recueillir une panoplie d'informations sur les composantes du territoire pour identifier le meilleur emplacement (tracé) de la ligne de transport ou le site optimal d'un poste, avec comme objectif de déterminer le projet de moindre impact.

Le processus d'évaluation environnementale comporte différentes étapes, soit :

- la description du milieu naturel, du milieu humain et du paysage;
- l'analyse des éléments sensibles, par exemple : érablières, habitats fauniques reconnus, sites récréotouristiques, etc.;
- l'identification des variantes (étude de corridors possibles, étude de tracés, présence de corridors existants, choix d'un site pour un poste);
- le choix de la solution préférable (après l'élaboration et la comparaison de tracés);
- l'analyse des impacts et élaboration des mesures d'atténuation;
- l'évaluation des impacts lors des travaux de construction et lors de l'exploitation;
- le bilan environnemental et suivi. Ce bilan présente le résumé des principaux impacts et des mesures d'atténuation. Il décrit également la surveillance environnementale qui sera exercée durant les travaux ainsi que le programme de suivi proposé.

De plus, tout projet de construction d'infrastructures de transport, qu'il soit soumis ou non à une démarche d'autorisation gouvernementale, intègre un programme de consultations auprès du public dès le début des études d'avant-projet. C'est l'occasion pour Hydro-Québec d'expliquer la raison d'être du projet, de répondre aux questions, de recueillir les préoccupations pour ajuster, dans la mesure du possible, certains aspects du projet pour une meilleure acceptabilité sociale.

Bilan des travaux (suite)

Satisfaction de la clientèle à l'égard d'interventions d'Hydro-Québec sur le réseau de distribution

Hydro-Québec a présenté au Comité de liaison les résultats d'un sondage visant à déterminer le niveau de satisfaction de la clientèle du secteur agricole à l'égard de leurs demandes d'intervention sur le réseau de distribution (raccordement, prolongement du réseau, branchement).

Le processus complet, allant de la demande initiale du client à la mise en service (ou achèvement des travaux), en passant par la qualité du service à la clientèle, les communications et le respect des échéanciers, a été évalué.

En second lieu, des indicateurs (voir tableau ci-dessous) portant sur les différents types d'interventions mentionnées ci-dessus ont également été présentés pour des travaux réalisés entre 2017 et le printemps 2019.

Dans l'ensemble, les résultats démontrent que les indicateurs évoluent favorablement depuis 2017. De plus, le niveau de satisfaction de la clientèle du secteur agricole se compare à celui de la clientèle ne provenant pas de ce secteur.

Mentionnons que la réalisation de ce sondage fait suite à la décision de la Régie de l'énergie dans le cadre du dossier tarifaire 2019-2020.

Interventions réseau de distribution Résultats des indicateurs par type de demande

	2017	2018	Au 31 mai 2019	
Respect de l'engagement (première date) natures clients agricoles*	89 %	90 %	91 %	
Temps de cycle natures clients agricoles*	18 jrs	20 jrs	15 jrs	
Respect de la date requise natures clients agricoles*	27 %	42 %	40 %	

* Natures clients agricoles : Raccordement simple, raccordement temporaire, changement d'entrée avec ou sans prolongement et/ou modification

Définitions :

- Taux de respect des engagements (1^{re} date annoncée au client) :
 - mesure la performance du respect de la première date d'engagement de mise en service annoncée au client, excluant les reports demandés ou causés par le client lui-même
- Taux de respect de la date requise par le client :
 - mesure la performance du respect de la date souhaitée par le client pour la réalisation de la mise en service de sa demande sans égard aux contraintes d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution
- Temps de cycle :
 - mesure, en jours ouvrables, de la totalité du processus, à partir de la date de création de la demande jusqu'à la date de mise en service

Efficacité énergétique

Suivi

Le Comité de liaison a suivi les résultats des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec destinés à la clientèle agricole. En 2019, l'entreprise a accepté 1 094 demandes qui ont engendré des économies d'énergie de 12,11 GWh. Le tableau ci-dessous donne les résultats obtenus en 2019 par catégorie de produits. On remarque que la grande majorité des demandes concernent l'éclairage agricole qui contribue à plus de 84 % du volume d'énergie économisée pour l'ensemble des produits agricoles efficaces.

Par ailleurs, Hydro-Québec a lancé au cours des dernières années un programme de gestion de la demande de puissance permettant aux clients de contribuer, contre rémunération, à la gestion de la pointe hivernale du réseau. En 2019, la participation de dix clients a permis d'effacer une puissance totale de près de 3,9 MW.

ACTIVITÉS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN MILIEU AGRICOLE EN 2019

PRODUIT	NOMBRE DE DEMANDES	REMISE D'HYDRO-QUÉBEC AUX CLIENTS (\$)	VOLUME D'ÉNERGIE ÉCONOMISÉE (GWh nets)
PROGRAMME - PRODUITS AGRICOLES EFFICACES			
Tapis chauffants	4	9 345	0,37
Ventilateurs	20	19 928	0,08
Échangeurs à plaques	23	29 000	0,08
Niches à porcelets	13	258 681	1,24
Système de traite	18	14 400	0,04
Éclairage agricole	1 013	1 190 655	10,22
Solutions efficaces*	3	27 659	0,08
Total	1 094	1 549 668	12,11
PRODUIT	NOMBRE DE DEMANDES	REMISE D'HYDRO-QUÉBEC AUX CLIENTS (\$)	PUISSANCE EFFACÉE (MW)
GESTION DE LA PUISSANCE	10	272 930	3,9

* Le programme Solutions efficaces vise à supporter financièrement les entreprises établies au Québec en améliorant leur performance énergétique et en réduisant de ce fait leurs coûts d'énergie, grâce à l'adoption de solutions technologiques efficaces, performantes et durables. Plus de 200 mesures d'économies sont admissibles, parmi lesquelles : les systèmes de réfrigération efficaces, l'éclairage à DEL, la récupération de l'énergie, le chauffage au moyen d'une thermopompe, etc. La clientèle agricole peut être admissible au programme Solutions efficaces (sous réserve de l'approbation d'Hydro-Québec) si, de prime abord, le projet envisagé ne l'est pas déjà dans le cadre du programme Produits agricoles efficaces.

Efficacité énergétique *(suite)*

Gestion de la puissance

Il est possible pour des producteurs agricoles de participer au programme de gestion de la puissance et d'obtenir un appui financier. Pour être admissibles, les producteurs doivent réduire leur demande de puissance d'un ou de plusieurs bâtiments pendant les périodes de pointes hivernales d'Hydro-Québec. Chaque projet est évalué afin de déterminer les réductions moyennes de puissance possible lors des appels réalisés durant cette période. Une réduction moyenne de 200 kW est requise pour être admissible au programme.

Ainsi, entre le 1^{er} décembre et le 31 mars de chaque année, Hydro-Québec peut procéder à des appels de gestion de la puissance chez ces participants en fonction de la demande en puissance requise sur le réseau.

Comme plusieurs entreprises agricoles possèdent des systèmes constitués de divers types d'énergies autres que l'électricité, il leur est possible de recourir à ces derniers pour réduire la pointe hivernale.

Concrètement, si des opérations agricoles habituelles sont effectuées chaque jour entre 6 h 00 et 9 h 00 ou entre 16 h 00 et 19 h 00 en période d'hiver, il serait possible lors de ces appels de :

- 1) Déplacer les opérations plus tard ou plus tôt dans la journée;
- 2) Utiliser un système secondaire pendant la période de gestion de la pointe.

Ces actions contribuent à une meilleure gestion de la consommation de même qu'à la stabilité du réseau hydro-électrique tout en étant rémunérées.



Tensions parasites à la ferme

Principales activités du Comité spécialisé sur les tensions parasites

Le comité spécialisé tripartite (UPA–MAPAQ–Hydro-Québec) sur les tensions parasites, issu du Comité de liaison, effectue une vigie du dossier des tensions parasites et soutient les producteurs agricoles qui estiment être confrontés à un problème de tensions parasites. Dans ce dernier cas, c'est le Réseau Agriconseils Mauricie, mandaté par le MAPAQ, qui prend en charge le dossier. L'organisme valide dans un premier temps les démarches entreprises par le producteur agricole. Dans la plupart des cas, l'intervenant se déplace à la ferme et consigne différentes mesures de tensions. Cela lui permet de détecter des situations potentiellement problématiques qui nécessiteraient l'intervention d'un professionnel, ce qu'il n'hésite pas à mentionner aux producteurs, lorsque requis.

Si le problème persiste ou si le dossier s'avère complexe, le Réseau sollicite l'avis de l'expert mandaté par le MAPAQ. Selon les situations, ce conseiller peut intervenir seul à la ferme ou demander l'intervention d'Hydro-Québec.

Le tableau qui suit présente les interventions faites auprès des producteurs agricoles au cours de l'année 2019.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2019*

Producteurs ayant sollicité le Réseau Agriconseils Mauricie	83
Exploitations dans lesquelles le Réseau Agriconseils Mauricie ou l'expert mandaté par le MAPAQ sont intervenus	77
Dossiers dans lesquels Hydro-Québec est intervenue	8
Cas ayant nécessité des interventions sur le réseau de distribution d'Hydro-Québec	1

**Soulignons qu'un nouveau technicien est entré en poste en décembre 2019 à la suite du départ du précédent qui travaillait à mi-temps depuis plusieurs mois.*

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le Réseau Agriconseils Mauricie a fait des interventions dans 77 exploitations agricoles. À la demande du Réseau ou du MAPAQ, Hydro-Québec est intervenue dans huit dossiers. Dans un seul cas, elle a dû réaliser des travaux et installer une tige isolante sur un hauban se trouvant à proximité d'une ferme.

Tensions parasites à la ferme (suite)

Mise en service du projet Chamouchouane–Bout-de-l'Île : mesures des tensions de neutre

Un comité de suivi a été mis sur pied en 2018 ayant comme mandat précis de veiller à ce que la nouvelle ligne de transport à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île n'engendre pas de tensions parasites dans les fermes situées à proximité. Ce comité est composé de représentants du MAPAQ, de l'UPA, d'Hydro-Québec de même que de la firme de génie-conseil BBA qui a été mandatée pour prendre les mesures de tension dans les fermes concernées.

Au cours de l'année 2019, le comité s'est réuni régulièrement afin de coordonner les prises de mesures en vue de la mise en service de la ligne. Comme prévu, les tensions de neutre ont été mesurées dans les bâtiments agricoles avant et après la mise en service de la ligne de transport, avec la collaboration précieuse des producteurs agricoles.

Ces mesures ont par la suite été analysées par la firme de génie-conseil au cours de l'automne 2019 et seront présentées aux producteurs au début 2020. Le suivi se poursuivra chez ces derniers en 2020.





Pour toute demande d'information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles, veuillez communiquer avec :

Nathalie Dignard

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 3246

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : dignard.nathalie@hydro.qc.ca

David Tougas

Union des producteurs agricoles

Téléphone : 450 679-0540, poste 8729

Télécopieur : 450 679-4943

Courriel : davidtougas@upa.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des producteurs agricoles
et la vice-présidence – Communications,
Affaires gouvernementales et autochtones
Hydro-Québec

Septembre 2020

2020G662